

# ASSEMBLÉE NATIONALE

3 mai 2021

---

CONFIANCE DANS L'INSTITUTION JUDICIAIRE - (N° 4091)

Adopté

## AMENDEMENT

N ° CL564

présenté par  
M. Mazars, rapporteur

-----

### ARTICLE 3

Rédiger ainsi l'alinéa 14 :

« 4° À la fin de l'avant-dernier alinéa de l'article 77-1-1, les mots : « est également applicable » sont remplacés par les mots : « et l'article 60-1-1 sont également applicables » ; ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.